



Procès-verbal

Assemblée générale de la Fédération Suisse des Désinfestateurs

du 31 mars 2016 de 13 h 45 à 15 h10

Hôtel National – Hirschengraben 24 - Berne

Ordre du jour

- 1) *Accueil*
- 2) *Feuille de présence et détermination des membres ayant le droit de vote, élection du scrutateur*
- 3) *Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2015*
- 4) *Arrivées et départs de membres*
- 5) *Approbation du rapport du président*
- 6) *Approbation des comptes annuels et du rapport de l'organe de révision*
- 7) *Décharge du comité directeur*
- 8) *Élection de l'organe de révision*
- 9) *Commission de formation*
- 10) *Budget 2016 et fixation des cotisations des membres*
- 11) *Divers*
- 12) *Date de l'assemblée générale 2017 : proposition du jeudi 30 mars 2017*

1) Accueil

En sa qualité de président de la Fédération Suisse des Désinfestateurs FSD, Manuel Wegmann accueille les membres présents lors de l'assemblée générale 2016.

Manuel Wegmann fait référence à la convocation conforme aux statuts par le biais du courrier de convocation du 23 février 2016. Aucune demande concernant l'ordre du jour n'a été reçue.

2) Feuille de présence et détermination des membres ayant le droit de vote, élection du scrutateur

Selon la feuille de présence, 40 membres sont présents en personne lors de l'assemblée générale. Sept membres ont en outre eu recours à l'Art. 18, let. e des statuts et transmis leur droit de vote pour l'assemblée générale de ce jour à un autre membre. 47 membres sont dès lors représentés lors de l'assemblée générale. La majorité simple est dès lors fixée à 24 voix.

Manuel Wegmann propose Remo Ronner en qualité de scrutateur.

Décision : Remo Ronner est élu scrutateur à l'unanimité.

Remo Ronner accepte son élection.



3) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2015

Le procès-verbal écrit a été transmis aux membres par courrier.

Manuel Wegmann demande si l'assemblée souhaite une lecture du procès-verbal.

Tel n'est pas le cas.

Aucune question relative au procès-verbal n'est posée.

Décision : le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

4) Arrivées et départs de membres

Manuel Wegmann indique qu'aucun nouveau membre n'est à recenser pour l'année 2015.

Les entreprises suivantes se sont retirées de la Fédération :

- Alfred Zbinden AG au 31.12.2015
- Gebr. Lehman au 31.12.2016

Manuel Wegmann évoque l'état actuel de la procédure en justice entre l'entreprise exclue Insektol AG Pest Control et la FSD. La FSD a remporté les deux premières instances. M. Ryffel a maintenant saisi le Tribunal fédéral. Le recours écrit n'est pas encore disponible.

Manuel Wegmann souhaite aborder les critères sous-jacents à l'admission de nouveaux membres.

Manuel Wegmann présente les critères utilisés jusqu'à présent.

Les nouveaux membres doivent remplir les prescriptions légales, ce qui suppose de posséder au minimum un titulaire de permis. Un extrait du registre du commerce doit en outre être adjoint à la demande.

Manuel Wegmann explique que les critères devraient être mis à jour en raison de la nouvelle Loi sur les produits chimiques de juillet 2015.

Les nouvelles prescriptions juridiques sont dès lors à remplir, ce qui suppose de posséder au minimum un titulaire de permis, mais également de fournir une prise de position quant aux directives fournies sur place ou de disposer du plan d'obtention du permis pour l'ensemble des collaborateurs actifs dans le domaine de la désinfestation. Une demande d'admission avec extrait du registre du commerce est en outre nécessaire.

Manuel Wegmann aborde par ailleurs la réglementation transitoire « Directives fournies sur place ». Il renvoie à ce titre au passage correspondant dans le rapport du président.

Les membres ne posent aucune question à ce sujet.

Manuel Wegmann présente la vision d'avenir du comité directeur.

Un engagement de respect de la norme EN 16636 s'ajoute au respect des prescriptions légales mentionnées. Des formations continues documentées de manière régulière et destinées à l'ensemble des collaborateurs s'y adjoignent. La demande d'admission avec extrait du registre du commerce doit également être déposée.



Martin Stalder demande la parole. Selon lui, la FSD devrait former les membres selon cette norme.

Gabi Müller indique qu'une formation en ce sens est déjà prévue lors de la formation continue d'automne.

Manuel Wegmann propose à l'assemblée que le comité directeur élabore de nouveaux critères d'admission. Et ce, dans le respect des prescriptions légales.

Décision : les membres se prononcent à l'unanimité en faveur de l'élaboration de nouveaux critères d'admission.
--

Manuel Wegmann aborde le sujet de la collecte de données parmi les membres de la FSD.

La Fédération est contrainte de chercher des arguments contraires de poids et appropriés compte tenu des discussions concernant les traitements contre les araignées ou les mesures de gestion des risques en présence de rongeurs. Aucune collecte de données n'existe à ce jour quant à ces sujets. Les médias ont également formulé des demandes relatives aux punaises de lit, mais seuls les chiffres de l'UGZ sont disponibles pour l'instant.

Les membres devraient dès lors être disposés à fournir des informations correspondantes.

Au cours de la discussion qui suit, des doutes sont formulés quant à ce que les médias pourraient faire de ces données.

Un membre estime essentiel que les affiliés à la Fédération puissent montrer que le nombre de produits utilisés diminue au fil des années.

Selon Martin Stalder, une comparaison avec d'autres domaines ou utilisateurs s'impose.

La question de savoir si cette transmission de données serait obligatoire pour l'ensemble des membres est posée.

Selon Manuel Wegmann, la collecte des données a du sens uniquement si un maximum de membres y participe.

Ces données permettront à la FSD de peser auprès des autorités. Manuel Wegmann assure que ces données relatives aux différentes entreprises demeureront anonymes.

D'après Uli Lachmuth, tous les membres ne participeront vraisemblablement pas. La Fédération pourrait s'adresser aux fournisseurs. L'entreprise Killgerm pourrait p.ex. indiquer la quantité de produits livrés en Suisse. La base des données s'en trouverait élargie.

Manuel Wegmann remercie de ces précisions, mais pense toutefois que le type d'utilisation sera impossible à déterminer dans ce cas (p.ex. : utilisation intérieure ou extérieure des produits ?).

Le vote consultatif suivant est effectué : quels membres seraient disposés à fournir les données concernées ?

22 membres ont répondu à cette question par « oui ». Aucune réponse négative n'a été formulée.

Martin Stalder souhaite un concept concret afin de savoir précisément quelles données sont à fournir.



Manuel Wegmann répond que le comité directeur traitera le sujet et élaborera des propositions concrètes.

5) Approbation du rapport du président

Le rapport annuel 2015-2016 du président a été envoyé par courrier électronique en date du 18 mars 2016.

Manuel Wegmann propose de ne pas lire le rapport, car il a été envoyé au préalable.

Une lecture du rapport n'est pas souhaitée.

Décision : le rapport annuel du président est approuvé à l'unanimité.

6) Approbation des comptes annuels et du rapport de l'organe de révision

Manuel Wegmann donne la parole à Thomas Schaumberg. Les comptes annuels ont été transmis préalablement aux membres. Les comptes annuels sont soumis à discussion. Aucune question n'est posée.

Décision : les comptes annuels ainsi que le rapport de l'organe de révision sont approuvés à l'unanimité.

7) Décharge du comité directeur

Manuel Wegmann donne à nouveau la parole à Thomas Schaumberg.

Thomas Schaumberg demande à l'assemblée de la Fédération d'accorder la décharge au comité directeur.

Décision : décharge est unanimement accordée au comité directeur.

Au nom de tous les membres du comité directeur, Manuel Wegmann exprime ses remerciements pour la confiance témoignée.

8) Élection de l'organe de révision

Selon Manuel Wegmann, l'organe de révision de la FSD est l'entreprise Siegenthaler Revision AG de Köniz.

Il demande la réélection de l'organe de révision.

Décision : l'entreprise Siegenthaler Revision AG de Köniz est unanimement réélue en qualité d'organe de révision.



9) Commission de formation

Bref aperçu des activités de la commission de formation en 2015.

Daniel Fassbind présente ensuite le concept de cours de formation 2017-2018.

Daniel Fassbind souligne que la formation et la formation continue représentent une activité fondamentale de la FSD.

Les membres n'ont cessé de réclamer davantage de pratique. L'OFSP pose également des exigences accrues en ce qui concerne les objectifs d'apprentissage et les documents.

La FSD a réagi à cet état de fait en créant une équipe en vue de planifier la nouvelle formation pour l'obtention du permis conformément à OPer-P. Le mot-clé du projet est formation 2017.

L'objectif est de mettre sur pied un nouveau cours d'ici novembre 2017.

Les membres de l'équipe de projet sont les suivants :

- Isabelle Landau
- Uli Lachmuth
- Stéphane Aeschlimann
- Pascal Frei
- Daniel Fassbind
- Gabi Müller
- Gérard Cuendet

Isabelle Landau assume la direction tandis que Daniel Fassbind assure la suppléance.

Daniel Fassbind explique la planification, la mise en œuvre, le calendrier et le budget du projet. Le budget prévoit respectivement CHF 29 600,- pour les années 2016 et 2017.

Les points issus du budget 2016 doivent être mis en œuvre d'ici la prochaine assemblée générale 2017.

Le concept de formation doit ensuite être présenté lors de l'assemblée générale 2017 et pourra alors être voté.

Chaque membre est en outre invité à prêter son concours à la formation. Un des membres demande dans quelle mesure les titulaires de permis peuvent bénéficier d'une mise à jour portant sur les nouveaux contenus de cours.

Selon Manuel Wegmann, une étape supplémentaire consisterait à offrir une formation continue adaptée à ces collaborateurs.

10) Budget 2016 et fixation des cotisations des membres

Manuel Wegmann donne la parole à Thomas Schaumberg.

Le budget a été envoyé au préalable. Il se base sur le nombre déclaré de techniciens de l'année précédente.

Thomas Schaumberg explique le budget.

Martin Stalder demande la parole. Selon lui, la FSD doit veiller à ne pas accumuler des réserves trop importantes.



Thomas Schaumberg et Manuel Wegmann soulignent que la formation est très importante et que les moyens financiers nécessaires à ce titre ne sont pas encore précisément déterminés.

Aucune autre question n'est posée.

Décision : le budget 2016 est approuvé à l'unanimité.

Manuel Wegmann demande de conserver pour 2016 les mêmes cotisations de membres, contributions de mécènes et droits d'entrée.

Décision : les mêmes cotisations de membres sont conservées pour l'année 2016, à l'unanimité.

11) Divers

Manuel Wegmann aborde le sujet des traitements extérieurs, p.ex. ceux contre les araignées.

À long terme (à partir de 2017), l'objectif des autorités d'exécution est de mettre en œuvre les indications d'utilisation conformément à l'enregistrement et, dès lors, d'interdire l'utilisation extérieure des insecticides (sans exception !).

L'année 2016 est considérée comme une année de transition : les utilisations extérieures de Cislin (resp. de deltaméthrine) ne sont plus autorisées. Les autres produits pour lesquels aucune restriction d'utilisation ne figure encore dans le registre des produits chimiques peuvent être utilisés.

Isabelle Landau remercie Manuel Wegmann pour son engagement exceptionnel en qualité de président.

12) Date de l'assemblée générale 2017 : proposition du jeudi 30 mars 2017

Décision : le 30 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Manuel Wegmann clôture l'assemblée générale 2016, exprime ses remerciements concernant la participation active et souhaite à tous un bon exercice.

L'assemblée applaudit.

Berne, le 01.04.2016

Manuel Wegmann
Président

Thomas Schaumberg
Secrétariat